

Bafa : jusqu'à 300€ d'aides pour la session générale



Quel objectif ?

Favoriser l'accès à des accueils et des loisirs de qualité pour tous les enfants en participant au **financement des sessions générales** (Bafa 1).



Pour qui ?

Les stagiaires doivent :

- Avoir entre **16 ans et 25 ans**
- **Résider dans les Deux-Sèvres, au moment de leur inscription**
- **Signer la charte d'engagement** fourni par l'organisme de formation
- Etre **allocataire** ou rattaché au dossier des parents (il faut percevoir au moins une prestation au moment de l'inscription (allocation de rentrée scolaire compris année N ou N-1)



Quel montant ?

Le montant de l'aide varie selon le type de pension :

- Stage en **internat** : 300€
- Stage en **demi-pension** : 100€



Comment en bénéficier ?

Le jeune doit effectuer son inscription dans un organisme de formation habilité par le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, conventionné avec la Caf des Deux-Sèvres (liste à retrouver sur le caf.fr).

L'aide sera versée à l'organisme de formation directement, le reste à charge pour le stagiaire en tiendra compte.

